



ARRÊTÉ N° 124/2026

**Circulation Alternée par Panneaux
Stationnement interdit
Du 16 au 25 Septembre 2026
Rte de Dinan, Imp. Cour de Vilde, Imp. Vilde Goelo,
Chemin Gourmand, Imp. Petite Etouquette**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise ERS FAYAT en date du 06 août 2026 de réguler la circulation et le stationnement pour des travaux sur réseau électrique aérien.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau électrique aérien, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement au droit du chantier interdit rte de Dinan, imp. Cour de Vilde, Imp. Vilde Goelo, le Chemin Gourmand et l'imp. De la Petite Etouquette du 16 au 25 septembre 2026.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise ERS FAYAT.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ERS FAYAT.

Fait à QUÉVERT, le 06/08/2026

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Éric YGER

Publié le 12 août 2026.

